

## **Défense des Enfants International – Belgique**

### **Déclaration**

#### **Les activités de DEI-Belgique dans le contexte d'épidémie de COVID-19**

Durant cette période sans précédent, nous nous adaptons chaque jour aux défis suscités par le contexte actuel. Ces adaptations n'ont pour autant pas fait faiblir notre engagement en faveur de la promotion et du respect des droits de l'enfant, bien au contraire. Toute notre attention reste fixée sur le respect des engagements pour ces droits ainsi que sur les problématiques qu'a fait naître la crise pour des milliers d'enfants en Belgique et à travers le monde. Nous sommes donc particulièrement attentifs aux évolutions de la situation actuelle et ses conséquences pour les droits de l'enfant. DEI-Belgique s'engage pleinement dans le suivi des décisions politiques à l'échelle nationale et internationale pour veiller à ce que les droits de tous les enfants soient respectés, en particulier ceux des plus vulnérables.

### **Comment la pandémie affecte t-elle nos activités ?**

Les mesures de confinement ont naturellement eu un impact sur certaines de nos activités. Celles-ci ont été réorganisées en veillant au bien-être de chacun. Le travail à distance est donc accompagné d'un maintien des contacts réguliers, favorisé par diverses plates-formes de communications. Nous prenons en compte les contextes particuliers et les contraintes de chacun pour mettre en place des conditions de travail favorables.

Les activités affectées par les mesures de confinement :

#### **Nos formations**

- Les formations données dans le cadre du projet [BRIDGE](#) sont reportées. Nous privilégierons le format en ligne pour certaines des activités qui peuvent se dérouler sous cette forme, et essentiellement des webinaires.

#### **Les ateliers Dans la Peau De ...**

- Les ateliers [DLPD](#) donnés dans les écoles de Wallonie sont reportés à une date ultérieure. Nous travaillons actuellement à l'élaboration d'une plate-forme en ligne pour transposer l'atelier en format numérique. L'atelier sera donc disponible gratuitement pour le plus

grand nombre. Et nous espérons que nous pourrions encore réaliser quelques animations en fonction de l'organisation de la fin de l'année scolaire.

Les activités des autres projets ont été réorganisées et les missions à l'étranger, en particulier en Tunisie et Palestine, reportées à des dates ultérieures à déterminer en fonction des possibilités futures.

### **Quid des droits de l'enfant pendant la crise ?**

La pandémie rend les enfants particulièrement vulnérables. En exacerbant les inégalités socio-économiques, en favorisant un climat d'anxiété et de tension ou encore d'isolation, la situation actuelle représente un vrai risque pour des milliers d'enfants. Parmi un certain nombre de situations préoccupantes, nous souhaitons mettre de l'avant :

#### **La situation des enfants en institutions**

Selon l'Etude Mondiale des Nations-Unies sur les enfants privés de libertés<sup>1</sup>, entre 430 000 et 680 000 enfants sont placés en institution chaque année dans le monde. Pour tous ces enfants, les mesures de confinement ont un impact direct sur la qualité de vie aussi bien d'un point de vue sanitaire que psychologique. Ces mesures viennent soulever de nombreuses questions quant au fonctionnement de ces institutions dans un tel contexte ainsi que sur les moyens mis en place pour assurer de bonnes conditions de vie. Au niveau **sanitaire**, la proximité dans ces institutions soulève le besoin de mettre en place des mesures adéquates et suffisantes pour garantir la santé de chacun. D'un point de vue **psychologique**, il reste également essentiel pour les enfants de maintenir les liens familiaux et permettre les visites aussi bien en institutions ouvertes qu'en centres fermés : être confiné ne doit pas signifier être coupé de sa famille.

Des moyens suffisants doivent donc être déployés par les Etats pour soutenir le travail des éducateurs et du personnel de ces institutions afin d'accompagner au mieux les enfants durant cette période difficile. Cela vaut pour la Belgique aussi !

Et, selon [l'appel des Nations Unies](#) et du [Comité des droits de l'enfant](#), il est impératif d'analyser chaque situation individuelle, en particulier celles qui impliquent une privation de liberté, pour permettre à un maximum d'enfants de retourner dans leur milieu familial, chaque fois que cela est possible ; cette mesure ayant aussi pour but de limiter le nombre d'enfants dans les institutions et rendre les conditions de vie moins pénibles.

---

<sup>1</sup> L'Etude Mondiale sur les enfants privés de liberté : <https://omnibook.com/view/f44475b6-fbd7-4282-b54c-214138199f50/page-001.html>.

Pour plus d'informations sur l'Etude Mondiale : <https://www.dei-belgique.be/index.php/projets/en-cours/l-etude-mondiale-sur-les-enfants-prives-de-liberte.html>

## Les enfants en situation de migration

La pandémie affecte de façon particulièrement préoccupante les enfants migrants. Premièrement, **la situation des mineurs non accompagnés** présents dans les camps de réfugiés sur les îles grecques soulève de nombreuses inquiétudes. Les conditions de vie délétères dans les camps représentent une menace directe pour la santé et l'intégrité physique de ces enfants. La pandémie ne fait qu'aggraver la situation déjà en place et marque davantage l'urgence à relocaliser les mineurs non accompagnés. Nous renouvelons donc l'appel au gouvernement belge<sup>2</sup> à accueillir sur son territoire ces mineurs et ce sans discrimination d'âge et l'invitons à prendre des mesures de relocalisation à l'image de celles déjà prises par plusieurs pays d'Europe comme le Luxembourg, la France ou encore l'Allemagne.

Les préoccupations sont les mêmes pour les **enfants belges encore présents en Syrie**. Groupés dans des camps de réfugiés dont les conditions sanitaires, matérielles et sécuritaires particulièrement difficiles, ils sont placés dans une position de vulnérabilité accrue face à la pandémie. Diverses décisions de justice ont été rendues en ce sens depuis déjà plusieurs mois<sup>3</sup> : la Belgique doit rapatrier les enfants belges sur son territoire. Les maintenir dans de telles conditions représente une grave atteinte à leurs droits les plus fondamentaux. L'Etat belge doit donc prendre ses responsabilités et rapatrier ces enfants avec la même attention que celle portée aux touristes belges actuellement à l'étranger.

## Les risques de violences dans le cadre domestique et familial

Cette période de confinement peut susciter certaines tensions dans le cadre familial et entraîner des réactions violentes de la part des parents. La limitation des sorties, l'école à la maison, le fait de se retrouver nombreux dans un petit espace ou encore les difficultés financières exacerbées, sont autant de vecteurs d'anxiété au sein de la famille et peuvent être difficiles à gérer au quotidien. Dans un climat de tension déjà important, le recours à la violence est inutile et très dommageable : il ne faut pas oublier que la situation est aussi difficile pour les enfants qui voient leurs habitudes de vie chamboulées et leurs activités restreintes. Faire preuve de patience et d'écoute, même si cela peut parfois sembler difficile, reste la meilleure solution pour favoriser un climat apaisé à la maison.

Si vous vous sentez dépassés par la situation, n'hésitez pas à **demander de l'aide** auprès de professionnels qui sont là pour vous écouter et vous apporter des solutions.

---

<sup>2</sup> Un appel avait été lancé au mois de mars par la Plateforme mineurs en exil qui avait été signé par un nombre important d'associations, dont DEI-Belgique, pour la relocalisation des mineurs non accompagnés depuis les camps de réfugiés grecs. **L'appel de la Plateforme mineurs en exil** du 19/03/20 : <https://www.mineursenexil.be/fr/la-plate-forme/nos-actualites/reinstallation-de-mineurs-non-accompagnes-a-partir-de-la-grece.html>

<sup>3</sup> L'Etat belge a notamment déjà été sommé le 11 décembre 2019 par le Tribunal des référés de Bruxelles à rapatrier 10 enfants belges : <https://www.vrt.be/vrtnws/fr/2019/12/12/la-belgique-doit-permettre-le-retour-de-10-enfants-de-combattant/>.



Des ressources sont disponibles en Belgique pour vous apporter de l'aide et du soutien :

- Si vous vous sentez à bout en tant que parent : contactez **SOS Parents** au **0471 414 333** (7j/7 de 8h à 20h)
- Si vous craignez d'avoir des comportements violents envers votre partenaire ou vos enfants : contactez les professionnels d'**Ecoute Violence Conjugale** au **0800 300 30**
- Si vous avez besoin de parler, vous pouvez contacter **Télé-Accueil** au **107**



#### **Pour les situations d'urgence**

- **Urgence médicale** (ambulance et pompier) au **112**
- **Urgence nécessitant une protection** (police) au **101**

L'[index des numéros](#) publié par le Délégué général aux droits de l'enfant à contacter en cas de besoins, pour les parents comme pour les enfants :

Consultez le site internet de [Yapaka](#) pour toutes ressources utiles pour le grand public et les professionnels.

### **Sélection de vidéos et articles pertinents**

La Ligue des Familles :

- [Migrants : les nier dans cette crise, c'est tous nous condamner](#)
- [Confinement : soyons vigilants face aux violences faites aux enfants](#)

StopVEO ASBL :

- Vidéo - [Si tu es victime de violences à la maison](#)

Unicef :

- [Parler du Covid-19 aux enfants](#)
- [Bien-être et santé mentale des enfants et des adolescents pendant la crise COVID-19](#)

Yapaka :

- [Edition spéciale dans le contexte du Covid-19 : Adolescence](#)

### **Défense des Enfants International – Belgique**

Rue Marché aux Poulets 30 – 1000 Bruxelles

N° entreprise : 0447.397.058 – RPM : Bruxelles – IBAN : BE89 0682 1223 2185

E: [info@defensedesenfants.be](mailto:info@defensedesenfants.be) W: [www.dei-belgique.be](http://www.dei-belgique.be) T: +32 2 203 79 0